

Le droit légal belge à une semaine de quatre jours compressée (Accord de l'emploi de 2022)

City Innovation Library · Bonne pratique · Belgique

Score de qualité : 67/100

Niveau de preuve : Modérées

Résumé

L'Accord de l'emploi belge de 2022 a donné à chaque salarié le droit de comprimer sa semaine en quatre journées plus longues, à salaire égal — mais deux ans plus tard, seul environ 1 % des travailleurs y a recours, une leçon sur les limites de légiférer seul la flexibilité.

Dimensions clés

Dimension	Score
Evidence of impact / measured results	1/3
Transferability / demonstrated replication	2/3
Scalability	3/3
Sustainability / continuity	3/3
Innovation	2/3
Inclusiveness / equity	1/3
Multi-stakeholder collaboration	2/3

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

[C-NAPSE web research](#) — consulté le 2026-09-03

[Federal Public Service Employment, Labour and Social Dialogue \(Belgium\)](#) — consulté le 2026-09-03

[L&E; Global: Belgium Labour Deal 2022 analysis](#) — consulté le 2026-09-03

[Newsweek: Evaluating Belgium's Four-Day Workweek Impact](#) — consulté le 2026-09-03

Citer — Evidoria. *Le droit légal belge à une semaine de quatre jours compressée (Accord de l'emploi de 2022)*. ID persistant : 9a0f2afb-471d-45a0-b25a-f67fdc56b976.